



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacs.m.fr

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2023-03-03

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8

Convocation le :
21 mars 2023

Délibération :
2023-03-03

**PROGRAMME TRAVAUX 2023 ET
SUBVENTION**

Annexe : 0

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-trois, le mardi 28 mars, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Mery ;
Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de Saint-Méry ;
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER ; représentée par M Bruno REMOND ;
Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel,

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Joël MARTINEZ est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1111-1 ;

Vu la nomenclature M57

Considérant que le programme de travaux 2023 approuvé lors des comités syndicaux d'octobre 2022 et février 2023 ;

TRAVAUX	FOURNISSEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
MOBILIER SCOLAIRE	UGAP	4 559,68 €	5 471,62 €
SYSTÈME DE VENTILATION	HC CLIMATISATION	4 960,90 €	5 953,08 €
SYSTÈME TRAITEMENT AIR	HC CLIMATISATION	5 045,41 €	6 054,49 €
INSTALLATION SALLE INFORMATIQUE	ALPAH PC	2 817,00 €	2 817,00 €
REFECTION PEINTURE CANTINE	SAS DELCLOY	12 912,30 €	15 494,76 €
PLANTATION ARBRES OMBRAGE	LES JARDINS DE MARJOLAINE	1 704,80 €	1 973,76 €
CHANGEMENT RADIATEUR	CHAUFFAGE EVOLUTION	821,00 €	985,20 €
ETAGERIE STOCKAGE	LEROY MERLIN	1 228,34 €	1 474,00 €
ARMOIRE REFRIGEREE	HENRI JULLIEN	1 580,00 €	1 896,00 €
ARMOIRE STOCKAGE	HENRI JULLIEN	630,00 €	756,00 €
NETTOYEURS SOL	KARCHER	2 374,96 €	2 849,95 €
ANTI PINCE DOIGTS PORTE	MBO	1 172,00 €	1 406,40 €
TRANCHE A		25 240,40 €	29 653,07 €
TRANCHE B		14 565,99 €	17 479,19 €
		39 806,39 €	47 132,26 €

Entendu le rapport du président du SIRP qui propose le plan de financement suivant ;

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
FOND PROPRE	28%	11 263,84 €
DETR TRANCHE A	50%	12 620,00 €
FER TRANCHE A + B	40%	15 922,56 €
TOTAL		39 806,39 €
FCTVA		7 325,87 €
TOTAL GENERAL		47 132,26 €

2

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le programme travaux 2023 réhabilitation et mise aux normes écoles maternelle – tranche 2 ;

APPROUVE le plan de financement associé ;

AUTORISE le président du SIRP à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance,

Le 28 mars 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVET,

Président du SIRP,

